



---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 40

---

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 18 décembre 2019

---

## OBJET :

DE-19-12-1-05) ATTRIBUTION DES REVENUS 2019 DE LA DONATION  
PATHE

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 05 décembre 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absents excusés : Mme KISILAK (pouvoir à Mme COUSTEIX), Mme TOP (pouvoir à M. DENHEZ), M. TOURNE (pouvoir à Mme VOISIN).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

*Le Conseil...*

Le Conseil,

Vu l'acte de donation des époux PATHÉ accepté par la Ville en 1923 ;

Vu la délibération du 4 février 1958 approuvée par Monsieur le Préfet de la Seine le 25 juin 1958 fixant les conditions d'attribution des revenus de la donation PATHÉ ;

Vu la proposition émise par le groupe de travail du centre communal d'action sociale d'attribuer les revenus de l'année 2019 de la donation PATHÉ à deux familles Vincennes dont les situations familiales et sociales répondent aux conditions d'attribution fixées par le donateur ;

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 09 décembre 2019,

Après avis de la commission Solidarités, Handicap, Famille, Seniors et Santé du 12 décembre 2019,

## DÉLIBÈRE

*à l'unanimité,*

ARTICLE UNIQUE : Attribue les revenus de la donation PATHÉ représentant la somme de 420 € au titre de l'année 2019 à deux familles vincennes sélectionnées par le groupe de travail du centre communal d'action sociale qui recevront chacune la somme de 210€.

-Mme Nadège BOISROND, domiciliée au 18 rue Joseph-Gaillard

-Mme Marie-Fleur OULAI, domiciliée au 31 rue de la Prévoyance

Pour extrait conforme,

Le Maire

*Signé*